

Municipalité de Lac-Beauport



Règlement numéro 772

**Règlement d'emprunt d'un montant maximum de
200 000 \$ ayant pour objet la confection de plans et
devis pour divers projets municipaux**

CERTIFICAT

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 2 mars 2026

Présentation et adoption du règlement : 16 mars 2026

Approbation des personnes habiles à voter : 7 avril 2026

Approbation du MAMH :

En vigueur :

SOMMAIRE

Objet du règlement :

L'objet du présent règlement est de décréter un emprunt d'un montant maximum de 200 000 \$ et de financer l'engagement de professionnels dans le but de réaliser la conception des plans et devis pour divers projets municipaux.

La portée du règlement :

Ce règlement vise tous les propriétaires d'immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité.

Le coût :

Le coût de ce règlement d'emprunt est estimé à un montant maximum de 200 000 \$.

Le mode de financement :

Ce règlement sera financé par un emprunt.

Les modes de paiement et de remboursement :

Le paiement et le remboursement des sommes nécessaires à ce règlement se feront par l'imposition d'une taxe foncière générale.

RÈGLEMENT NUMÉRO 772

RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT
MAXIMUM DE 200 000 \$ AYANT POUR
OBJET LA CONFECTION DE PLANS ET
DEVIS POUR DIVERS PROJETS
MUNICIPAUX

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 mars 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT

Le conseil est autorisé à retenir les services professionnels pour la conception de plans et devis et études pour les projets municipaux suivants :

- 1. Projet de réfection du chemin du Rocher et le prolongement du service d'égout ;
- 2. Réfection d'un ponceau sur le chemin des Lacs ;

ARTICLE 3 MONTANT DE L'EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant maximum de 200 000 \$ pour les projets municipaux suivants :

Description	Terme décrété	Montant
Plans et devis – Projet de réfection de l'égout du chemin du Rocher et prolongement du service d'égout (Annexe A)	3 ans	130 000 \$
Plan et devis – Réfection du ponceau du chemin des Lacs (Annexe B)	3 ans	70 000 \$

ARTICLE 4 TERME DE L'EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant maximum de 200 000 \$ sur une période de 3 ans.

ARTICLE 5 TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement imposé, et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité,



une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 AFFECTION

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7 SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Lac-Beauport, le 16 mars 2026 et entré en vigueur le _____ suite à l'affichage de l'avis de promulgation.

Lucie LaRoche
Mairesse

Richard Labrecque
Greffier-trésorier



ANNEXE A

Estimation détaillée concernant la confection des plans et devis pour le projet de réfection du chemin du Rocher et prolongement du service d'égout



ESTIMATION DU PROJET

N° de projet	Secteur Chemin du Rocher
Type de travaux Conception des plans et devis pour la réfection du chemin du Rocher et le prolongement du service d'égout	Municipalité Lac-Beauport

ESTIMATION

DESCRIPTION DES OUVRAGES	MODE DE PAIEMENT	QUANTITÉS TOTALES	PRIX UNITAIRE	COÛTS
ÉTUDE DE FAISABILITÉ				
Étude de faisabilité	Global	1	5 000 \$	5 000 \$
	Sous-total			5 000 \$
				500 \$
Total --		Contingence	10%	5 500 \$

PLANS ET DEVIS / DOCUMENTS	MODE DE PAIEMENT	QUANTITÉS TOTALES	PRIX UNITAIRE	COÛTS
CONCEPTION PLANS ET DEVIS				
Conception et analyse des réseaux et des infrastructures	Global	1	10 000 \$	10 000 \$
Analyse des coûts et d'estimations des travaux	Global	1	17 000 \$	17 000 \$
Élargissement de la chaussée, projection de bordures, de trottoirs et des bandes cyclables	Global	1	12 000 \$	12 000 \$
Structure de chaussée	Global	1	6 000 \$	6 000 \$
Conception du pavage	Global	1	2 568 \$	2 568 \$
Prolongation du service d'égout	Global	1	20 000 \$	20 000 \$
	Sous-total			67 568 \$
				6 757 \$
Total --		Contingence	10%	74 324 \$

DESCRIPTION DES OUVRAGES	MODE DE PAIEMENT	QUANTITÉS TOTALES	PRIX UNITAIRE	COÛTS
ÉTUDES ET PERMIS				
Étude géotechnique	Global	1	15 000 \$	15 000 \$
Étude topographique	Global	1	10 000 \$	10 000 \$
Étude environnementale	Global	1	10 000 \$	10 000 \$
	Sous-total			35 000 \$
				3 500 \$
Total --		Contingence	10%	38 500 \$

DESCRIPTION DES OUVRAGES	MODE DE PAIEMENT	QUANTITÉS TOTALES	PRIX UNITAIRE	COÛTS
AUTRES				
Préparation et suivi de l'appel d'offres	Global	1	5 000 \$	5 000 \$
	Sous-total			5 000 \$
				500 \$
Total --		Contingence	10%	5 500 \$

SOUS-TOTAL			123 824 \$	
TAXES NETTES			4.9875%	6 176 \$
TOTAL -- COÛT DES TRAVAUX			130 000 \$	


Préparé par : Gustavo Carréno, ing.

15 janvier 2026

ANNEXE B

Estimation détaillée concernant la confection des plans et devis pour la réfection d'un ponceau sur le chemin des Lacs



ESTIMATION DU PROJET

N° de projet	Secteur Chemin des Lacs
Type de travaux Conception des plans et devis pour la réfection du ponceau sur le chemin des Lacs - Box culvert	Municipalité Lac-Beauport

ESTIMATION

DESCRIPTION DES OUVRAGES	MODE DE PAIEMENT	QUANTITÉS TOTALES	PRIX UNITAIRE	COÛTS
ÉTUDE DE FAISABILITÉ				
Étude de faisabilité	Global	1	1 000 \$	1 000 \$
	Sous-total			1 000 \$
				100 \$
Total --		Contingence	10%	1 100 \$

DESCRIPTION DES OUVRAGES	MODE DE PAIEMENT	QUANTITÉS TOTALES	PRIX UNITAIRE	COÛTS
CONCEPTION PLANS ET DEVIS				
Conception des plans et devis et calculs structuraux	Global	1	25 000 \$	25 000 \$
Analyse des coûts et d'estimations des travaux	Global	1	7 113 \$	7 113 \$
Structure de chaussée et conception du pavage	Global	1	10 000 \$	10 000 \$
	Sous-total			42 113 \$
				4 211 \$
Total --		Contingence	10%	46 324 \$

DESCRIPTION DES OUVRAGES	MODE DE PAIEMENT	QUANTITÉS TOTALES	PRIX UNITAIRE	COÛTS
ÉTUDES ET PERMIS				
Étude géotechnique	Global	1	5 000 \$	5 000 \$
Étude topographique	Global	1	5 000 \$	5 000 \$
Étude environnementale	Global	1	5 000 \$	5 000 \$
	Sous-total			15 000 \$
				1 500 \$
Total --		Contingence	10%	16 500 \$

DESCRIPTION DES OUVRAGES	MODE DE PAIEMENT	QUANTITÉS TOTALES	PRIX UNITAIRE	COÛTS
AUTRES				
Préparation et suivi de l'appel d'offres	Global	1	2 500 \$	2 500 \$
	Sous-total			2 500 \$
				250 \$
Total --		Contingence	10%	2 750 \$

SOUS-TOTAL			66 674 \$	
TAXES NETTES			4.9875%	3 325 \$
TOTAL -- COÛT DES TRAVAUX			70 000 \$	


Ing.

Préparé par : Gustavo Carréno, ing.

15 janvier 2026

